



ASSOCIATION DES BERGERS NEERLANDAIS DE FRANCE

Club affilié à la Société Centrale Canine
Présidente Annie Pouvesle
Siège social : les Cottats - 89330 VERLIN



Bulletin de

► adhésion*

2019

► renouvellement* (N° d'adhérent)

* rayer la mention inutile

Je soussigné(e):

Amateur de (race)

M. Mme. Mlle Nom

Prénom

adresse email :

Si couple

M. Mme. Mlle Nom

Prénom

adresse email :

Adresse postale :

Code postal :

Ville

Pays

Téléphones : Fixe

GSM

Parrain :

demande à devenir membre de l'ABNF

Date :

Signature

La cotisation « Couple » permet de voter aux élections et d'avoir les mêmes droits que le titulaire, mais les documents envoyés par le Club ne sont adressés qu'en un seul exemplaire.

Membre actif : 35 €

Cotisation couple : 42 €

Membre Bienfaiteur : 70 €

Le Parrain d'un nouvel adhérent bénéficie d'une remise de 5€ à valoir sur sa cotisation de l'année suivante. Les remises se cumulent à concurrence du montant de la cotisation.

Bulletin d'adhésion à envoyer accompagné SOIT :

- d'un chèque tiré sur une banque française et libellé à l'ordre de l'ABNF
- du justificatif de virement bancaire

Banque BPGO - 3 rue Dario - BP 319 - 22403 Lamballe Cedex

compte Ass Bergers Neerlandais de France

RIB : 13807 00542 71021600748 85

IBAN : FR76 1380 7005 4271 0216 0074 885 - BIC/SWIFT : CCBPFRPPNAN

au siège social

ABNF

chez A & B Pouvesle

Les Cottats

89330 Verlin (France)

email : adhesions@abnf.fr

Vous pouvez également adhérer "en ligne" sur le site du club : <https://abnf.fr/adhesion.php>